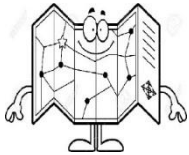


# Cap plein SUD

## Sommaire

- Éditorial
- La transformation statutaire
- Les centres dévolus
- Nous suivons pour vous



## Éditorial

Le Président BAROU vient d'exposer sa nouvelle feuille de route, le DG est parti, c'était qui déjà ? Ah oui ! ...ESTAMPES, DONON le remplace par intérim, le DRH est remplacé en septembre : ça bouge à la T9 (devenue Cityscope) et ça déménage à La Noue (siège historique de l'AFPA qui sera fermé avant la fin de l'année) !

Sinon, le vrai grand sujet, c'est la transformation statutaire, après le plan stratégique, la refondation 1 et la refondation 2, pendant que nos dirigeants font le tri de ce qui est service public et de ce qui ne l'est pas, les salariés cherchent à savoir de quel côté (de l'EPIC ou de la filiale) l'herbe est plus verte et l'avenir plus sûr.

Ce qui ne changera pas, c'est la schizophrénie institutionnelle : le discours paradoxal se généralise et accentue le malaise des salariés entre respect du référentiel et réduction des durées de formation, entre qualité de la formation et injonctions de production, entre certification et conditions de formations impossibles à tenir...

Ce qui ne changera pas non plus c'est la confusion qui règne dans les services de périmètres nationaux, de

périmètres régionaux (conseil en formation et développement par exemple) et l'incidence locale pour les centres. Le « double reporting » (c'est quand on a deux chefs) se généralise.

Pour les deux CRE estivaux, le premier, en juillet, a été présidé par le Directeur Régional et le second, en août par le figurant habituel : le DRH régional. Réponses claires et tranchantes en juillet, réponses évasives, imprécises et fuites en avant au mois d'août.

SUDFPA dans une longue déclaration que vous pouvez lire ci-joint a interpellé le DR concernant :

- La mutation de l'institution par l'évolution des quatre piliers historiques de l'AFPA
- L'évolution du dispositif de formation et de production
- Organisation commerciale
- Le service public
- L'organisation générale
- La politique RH et le dialogue social
- Le dialogue social

## La transformation statutaire



En avant pour la grande épopée : nous allons vous l'expliquer rapidement. Il s'agit de créer une structure de service public pouvant mener, via une filiale, des actions vers les entreprises ou les particuliers (financement privé).

**Pôle 1** qui sera dans l'EPIC : Ingénierie et formation : gestion des programmes, certification, accompagnement et stratégie numérique (Direction de l'ingénierie et déclinaison régionale Direction Ingénierie Formation Régionale et Ingénieur(e)s Formation Région).

**Pôle 2** qui sera **dans l'EPIC** : Service public, actions de formations pour les Demandeurs d'Emploi, inclusion sociale, conseil en formation, activités de Transitions inscrites au Programme annuel d'Activité de Service Public (SPE)

**Pôle 3** : qui sera **dans la filiale**, activités de marketing, commercial « Entreprises et salariés », relation client, conseil en Transitions pro (entreprises et CSP)



Décryptons ensemble quelques situations :

- Les salariés des centres de formation seront rattachés à l'EPIC y compris les formateurs IEJ.
- Les formateurs (dans l'EPIC) travailleront indifféremment pour l'EPIC ou la filiale
- L'ensemble des commerciaux seront affectés à la filiale.
- AFPA Transition sera coupée en deux entités distinctes : en Champagne Ardenne : 8 salariés pôle 2-EPIC, 6 pôle 3-Filiale

Commentaires de SUD :

La situation des commerciaux, des ingénieurs régionaux, du conseil en formation et du service public n'est pas bien claire.

Par exemple, les assistantes commerciales et chargés d'affaires (financements individuels) qui viennent d'intégrer Conseil en formation vont-ils repartir dans le service Développement entreprise ?

Les personnels d'appui des centres et les formateurs : ceux dont on ne parle pas.... parce que c'est l'appareil de production à la disposition des autres, et pourquoi pas à la disposition d'autres OF qui auraient emporté un marché ?

La répartition du personnel de transition a été faite avant la fin des consultations (CCE et CHSCT) et annoncée brutalement aux salariés concernés. Après la protestation des représentants du personnel, la hiérarchie a reporté les entretiens Aujourd'hui, sur demande des élus du CRE, la direction consent à

réunir le personnel en AG pour l'informer et répondre aux questions.

## Les centres dévolus

Il faut s'habituer au vocabulaire : la dévolution est le mécanisme qui permet à l'état de céder le patrimoine à la nouvelle AFPA établissement public.

138 centres sont concernés : 113 seront « dévolus » et 25 seront en location. La situation en Champagne Ardenne :

- Saint Dizier n'est pas concerné (bail de 59 ans avec la mairie et l'hôpital)
- Charleville, Reims, Troyes et Romilly sont dévolus.
- Rethel sera en location.

Commentaires de SUD :

La situation de Rethel est préoccupante : les loyers étant calculés avec la surface, cette opération commencera par une réduction de la surface du centre, dont quelques hectares seraient récupérés par la mairie d'Acy-Romance avec, peut-être quelques bâtiments et ateliers.

En région, les deux centres historiques du transport (Rethel et Yutz-Thionville) seront en location ; quelles sont donc les intentions de l'AFPA pour ce secteur ?

Et soyons clairs, un centre dévolu n'est pas une garantie de pérennité : il peut être loué ou vendu !!

### Nous suivons pour vous...

**ICP 2014** qui devaient être versés en décembre 2015 ne le sont toujours pas. Vos représentants SUDFPA n'oublent pas et relancent chaque mois la direction à ce sujet.

**Élections des représentants des personnels :** Mars-avril 2017 puisque tous les syndicats ont maintenant ratifié l'accord de prorogation des mandats des DP et des CRE... et aussi des CHSCT qui maintenant doivent suivre le même calendrier.

**Bernard Maillard, Hervé Flamant, Brigitte Léonard, Mickaël Tharasse, Sophie Nicolas et Dominique FAURE,**

Ces éléments ne sont par nature ni complets ni officiels et ne reflètent que l'opinion et les interventions des élus SUDFPA.